Buchillon

PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2016
RELATIF A LA RÉMUNÉRATION DES AUTORITÉS COMMUNALES

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 10 mai 2016
Délégué de la Municipalité : Monsieur Giuseppe Mirante

MONSIEUR LE PRESIDENT,
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Se conformant aux dispositions de la Loi sur les communes (LC), plus particulièrement à son article 29, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal les indemnités à allouer aux membres de la Municipalité pour la législature 2016 – 2021, de même qu'aux membres du Conseil communal.

I. MUNICIPALITE

Le système de rémunération forfaitaire qui a été adopté par votre Conseil en date du 13 septembre 2011 a fait ses preuves et il n'est aujourd'hui pas question de le remettre en cause.

Au vu des dossiers toujours plus complexes et de la charge croissante qui incombent aux membres de la Municipalité, il semble justifié et opportun d'adapter leur rémunération en conséquence.

Ainsi, elle propose d'ajuster le montant global de la rubrique "Rémunération de la Municipalité" de CHF 134'000.- (montant au budget depuis 2011) à CHF 155'000.- et de répartir ce montant comme suit:

	Proposition	Situation actuelle
Traitement fixe		
Syndic/que :	CHF 35'000.-	CHF 30'000.-
Municipaux :	CHF 30'000.-	CHF 26'000.-

Remboursement des frais forfaitaires et effectifs
En ce qui concerne le remboursement des frais forfaitaires liés à l'utilisation du téléphone privé des membres de la Municipalité – *précédemment à hauteur de CHF 300.- par an* – et le remboursement des frais effectifs liés à l'utilisation du véhicule privé ou de transports publics – *précédemment sur justificatifs et CHF 0.70 / km* – il est proposé un montant forfaitaire de CHF 2'500.- par an et par conseiller municipal pour ces deux postes.

La modification suggérée est justifiée par le fait que le décompte annuel des km est très fastidieux et approximatif.

II. CONSEIL COMMUNAL

Le travail de la secrétaire étant proportionnel au nombre de séances, il paraît cohérent de continuer à privilégier un traitement fixe adapté au profit des indemnités liées aux vacations.

Une augmentation du traitement fixe du président et de la secrétaire est également proposée, comme suit (les autres postes demeurent inchangés) :

	Proposition		Situation actuelle	
Traitement fixe				
Président:	CHF	3'000.-	CHF	2'500.-
Secrétaire:	CHF	2'700.-	CHF	2’500.-
Vacations				
Président				
Par séance de conseil:	CHF	150.-	CHF	150.-
Par séance de bureau:	CHF	70.-	CHF	70.-
Par votation:	CHF	120.-	CHF	120.-
Par élection :	CHF	180.-	CHF	180.-
Secrétaire				
Par séance de conseil:	CHF	200.-	CHF	200.-
Par séance de bureau:	CHF	70.-	CHF	70.-
Par votation:	CHF	120.-	CHF	120.-
Par élection :	CHF	180.-	CHF	180.-
Scrutateurs				
Par séance de bureau :	CHF	70.-	CHF	70.-
Par votation :	CHF	120.-	CHF	120.-
Par élection :	CHF	180.-	CHF	180.-
Commissions - Par séance de travail				
Rapporteur:	CHF	70.-	CHF	70.-
+ par rapport :	*CHF*	*50.-*	*CHF*	*50.-*
Membre:	CHF	70.-	CHF	70.-
Huissier				
Par séance de conseil:	CHF	70.-	CHF	70.-

III. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

- vu le préavis municipal N° 1/2016
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'adopter le règlement des vacations et remboursement de frais des autorités communales tel qu'il figure au présent préavis et dont il fait partie intégrante ;

2. d'adopter les tarifs arrêtés pour la législature 2016 - 2021.

Adopté par la Municipalité le 7 avril 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — La Secrétaire

G. Mirante — C. Gerardi

MUNICIPALITÉ DE BUCHILLON